

Saint-Benoît, le 28 août 2025

Le Proviseur

Aux parents d'élèves du Lycée Nelson
MANDELA

-code de l'éducation et notamment les articles R421-26 et R421-30 ;
- circulaire du 30 août 1985 modifiée relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public. Établissement public local d'enseignement : mise en place des conseils d'administration et des commissions permanentes des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale.

Objet : Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration- Année scolaire 2025-2026

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration pour l'année 2025-2026 auront lieu uniquement par correspondance du 27/09/2025 au 03/10/2025 à 16h30.

Pour le collège des parents d'élèves 5 sièges sont à pourvoir.

Chaque parent d'élève(s), titulaire de l'autorité parentale, ayant un ou plusieurs élèves scolarisés dans notre établissement, est électeur et éligible.

Les listes comprendront au minimum deux noms et au maximum le double des sièges à pourvoir. Les élus seront désignés dans l'ordre de présentation de la liste.

Les consignes et le matériel de vote seront transmis à vos enfants le 26 septembre 2025.

Pour information, nous vous transmettons ci-après le calendrier des opérations électorales.

Vendredi 12/09/2025 minuit	Etablissement de la liste électorale, date limite d'affichage 20 jours avant scrutin
Lundi 22/09/2025 minuit	Date limite de dépôt des candidatures – 10 jours francs avant la date du scrutin A remettre au chef d'établissement déclarations de candidatures signées par les candidats et liste de candidatures en double exemplaire
Mercredi 24 septembre 2025 minuit	Date limite pour remplacer un candidat qui se désiste – 8 jours francs avant l'ouverture du scrutin
Jeudi 25 septembre 2025 minuit	Mise sous pli du matériel de vote en salle de réunion
Vendredi 26 septembre 2025 minuit	Date limite de transmission du matériel de vote aux électeurs – 6 jours avant la date du scrutin
Du 27/09/2025 au 03/10/2025 à 16h30	Vote par correspondance
Vendredi 3 octobre 2025 à 16h30	dépouillement et affichage des résultats

Contestation sur la validité des opérations électorales : dans un délai de 5 jours ouvrables après la proclamation des résultats : date limite de dépôt des demandes de contestation le 08/10/2025.

Le Proviseur,

François DELATTRE




LYCEE DES METIERS DE LA
GESTION DES ENTREPRISES

ADMINISTRATIVE, COMPTABLE,
FINANCIERE, COMMERCIALE,
INFORMATIQUE

25-26/CAB/N °0014

Affaire suivie par
DELATTRE François – Proviseur

Téléphone

0262 92 96 81

Fax

0262 92 98 09

Courriel

Ce.9741233x@ac-reunion.fr

69 chemin Pinguet

BP 123

97470 Saint-Benoît

Site internet

[Hptt://lycee-mandela.fr](http://lycee-mandela.fr)